

**I**l n'est plus nécessaire d'être une star du monde des affaires pour trouver des capitaux en Bourse. Team (Télécommunication électronique aéronautique et maritime), une PMI, jusqu'alors inconnue du public, qui réalise 70 millions de chiffre d'affaires et emploie 230 personnes, vient de collecter quelque 8 millions de francs d'argent frais au hors-cote. Mais pas n'importe quel hors-cote, vous diront les épargnants qui ont misé sur l'entreprise: le « hors-cote d'acclimatation ».

La COB et la Compagnie des agents de change affirment que ce marché n'existe pas, si ce n'est dans l'esprit de Jean Salwa. Il y a deux ans et demi, en effet, lorsque le fondateur de la Compagnie d'information et d'introduction boursière (CIIB) a décidé de partir en croisade pour ouvrir la Bourse à un plus grand nombre d'entreprises, et aussi d'épargnants, rien ne distinguait le hors-cote d'acclimatation du hors-cote ordinaire, peu prisé des investisseurs. Et pourtant, à côté de la cote officielle « réservée aux grands » et du second marché pour les poids moyens, ce troisième marché a poussé comme un champignon. Il compte aujourd'hui une dizaine d'entreprises et s'est fidérisé de nombreux épargnants. Depuis sa création, il a déjà drainé quelque 50 millions d'épargne vers des PME innovantes.

Cette appellation contrôlée « hors-cote d'acclimatation » est devenue une sorte

de label de qualité pour les investisseurs en Bourse. Les entreprises introduites, en plus de demander leur inscription au hors-cote (il est ouvert à tous), s'obligent à respecter les règles du jeu fixées par Jean Salwa. Pour rendre crédible leur titre et rassurer leurs actionnaires, elles s'engagent auprès de la CIIB à produire les mêmes informations que celles exigées des entreprises du second marché par la COB. Publier régulièrement des informations dans la presse financière est également obligatoire. En contrepartie, la CIIB assure le lien avec le public et garantit une certaine liquidité des titres appréciée des actionnaires.

Antichambre du second marché, ce petit frère s'en distingue par deux caractéristiques essentielles: primo, pour s'y introduire, il n'est pas nécessaire de mettre 10% des actions sur le marché, on peut commencer avec 2 ou 3% par exemple. Secundo, il n'est pas interdit de faire jouer le droit d'agrément au sens large. C'est-à-dire de refuser sous condition les achats de titres massifs effectués par une personne morale et de se prémunir ainsi

d'une éventuelle offre publique d'achat. Géorex, inscrite depuis mai 1983 au hors-cote d'acclimatation, peut prétendre entrer au second marché. Francis We, président-directeur général de la société, est devenu un fervent du hors-cote d'acclimatation. « Géorex a dû faire dix émissions en novembre entre 1969 et 1981 pour réunir 12 millions de francs. La dernière augmentation de capital au hors-cote a procuré à elle seule 6,5 millions en une seule émission, en faisant passer notre actionnariat de 220 à 600 personnes. En outre, cela a permis à tous les anciens actionnaires qui le désiraient de vendre, tout en élargissant notre base financière. » Grâce à ces nouveaux fonds, Géorex a pu financer des recherches pétrolières au Canada et découvrir un champ d'hydrocarbure qui s'avère prometteur.

Pour Team aussi, l'entrée au hors-cote d'acclimatation et la collecte de capital signifient le passage à la vitesse supérieure. Le dernier développement en date est la mise au point d'un télé-compteur de consommation d'eau et d'électricité pour EdF. Ce marché qui dépasse le milliard de francs, l'entreprise le partagera avec Matra et Schlumberger.

Une occasion à ne pas manquer pour André Lapeyronnie, son PD-G fondateur, mais encore fallait-il réunir les capitaux. J'avais trouvé un banquier qui, lui, était prêt à prendre une participation honorable dans not

# Bourse: cotez-vous à l'essai

Pour les PMI encore effarouchées à l'idée de devenir publiques, on a inventé ce qui ressemble fort à une période d'essai. C'est le hors-cote d'acclimatation. Ça marche.



Dernier pari en date de Jean Salwa (à droite): l'introduction au hors-cote d'acclimatation de la société Gachot (robinetterie industrielle) présidée par Jean Gachot (à gauche).

Après des difficultés et en quatrième année de concordat, cette entreprise s'est rétablie et peut rembourser ses créanciers en titres, à présent cotés.